



En exercice : 58

Présents : 46

Votants : 51

## Séance du 24 février 2025

Le Vingt-Quatre Février Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures,  
les membres de la Communauté de Communes du Pays de  
Craon,  
légalement convoqués le 11 février 2025, se sont réunis  
au Centre administratif intercommunal à Craon,  
sous la Présidence  
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE  
CRAON

CUILLÉ  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
/  
/  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUÉFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien,  
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin,  
MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires  
/  
GOHIER Odile, titulaire  
BASLÉ Jérôme, titulaire  
BERSON Christian, titulaire  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
JULIOT Thierry, titulaire  
JUGÉ Joseph, titulaire  
/  
CHANCEREL Philippe, titulaire,  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GIBOIRE Jean-Paul, suppléant  
RESTIF Vincent, titulaire  
DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires  
BARBÉ Béatrice, titulaire  
/  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
BOURBON Aristide, titulaire  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

**Étaient excusés :** SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), BRÉHIN Colette (Laubrières), GENDRY Daniel (Niafles), LEFÈVRE Laurent (Quelaines St Gault), BALOCHE Dorinne (Renazé), CLAVREUL Yannick (Simplé)

**Étaient absents :** BANNIER Géraldine (Courbeville), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise)

### **Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

Dorinne BALOCHE a donné pouvoir à Patrick GAULTIER  
Florence BÉZIER a donné pouvoir à Laurence MANCEAU  
Laurent LEFÈVRE a donné pouvoir à Christine DE FARCY DE PONTFARCY

Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Christian BERSON  
Yannick CLAVREUL a donné pouvoir à Odile GOHIER

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Philippe CHANCEREL, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2025-02/22 : COMMUNICATION**

**Séance du : 24 février 2025**

**OBJET 2025-02/22 : COMMUNICATION**

**BULLETIN INTERCOMMUNAL – MODALITÉS DE DISTRIBUTION - Annexe**

M. **Christophe LANGOUËT**, Président, propose au Conseil communautaire de revenir à une distribution du bulletin intercommunal par la Poste dans les boîtes aux lettres des 37 communes afin d'homogénéiser sa diffusion. Cette méthode permettrait d'éviter les retards et les disparités constatées dans la distribution actuelle par les communes.

**Constats et limites du mode de distribution actuel :**

- En 2023 : des inégalités dans les dates de réception du bulletin.
- En 2024 : des disparités dans les modes de distribution, certaines communes ayant choisi de le mettre à disposition dans un commerce local plutôt que de le distribuer en boîte aux lettres.
- Manque de visibilité sur les dates de distribution par les mairies.
- Relances des usagers pour obtenir le calendrier de collecte, bien que celui-ci soit réalisé par anticipation sur une période de 14 mois (de janvier à février de l'année suivante).

L'objectif est d'assurer une distribution fiable et homogène tout en optimisant les coûts, notamment en supprimant la mise sous enveloppe du MAG'.

**Propositions :**

1. Distribution postale des 13 461 exemplaires du MAG' sur une semaine identique sur les 37 communes : coût de 4 755,28 €. Cette proposition garantit une distribution uniforme, avec une même période et une même méthode pour toutes les communes. Devis en [Annexe](#).
2. Donner la possibilité aux communes qui le souhaitent de continuer à le distribuer manuellement avec leur bulletin communal et déduire cette participation du devis proposé.
3. Maintenir la gestion de la distribution du bulletin par les 37 communes, comme ces deux dernières années, afin de limiter les coûts.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**À l'unanimité (51 VOTANTS)**

- ⇒ **ARRETE** les modalités de distribution du bulletin intercommunal 2025 et les suivants, **telles qu'énoncées dans la proposition n°2 ci-dessus** ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président, ou le Vice-président, à signer tout document y afférent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250224-DELIB20250222-DE

Accusé certifié exécutoire

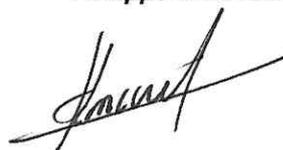
Réception par le préfet : 04/03/2025

Publication : 04/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

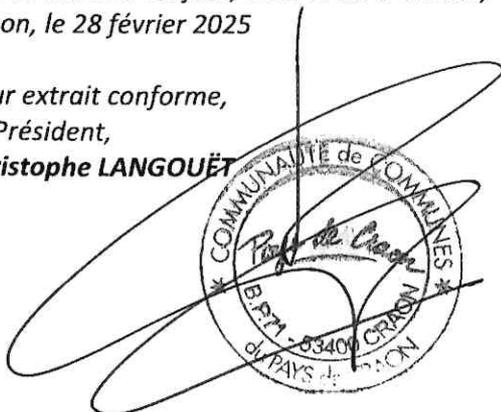


Le secrétaire de séance,  
**Philippe CHANCEREL**



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 28 février 2025

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
**Christophe LANGOUËT**



COMMUNAUTÉ de COMMUNES  
Pays de Craon  
B.P. 111 - 53400 CRAON  
du PAYS de CRAON